

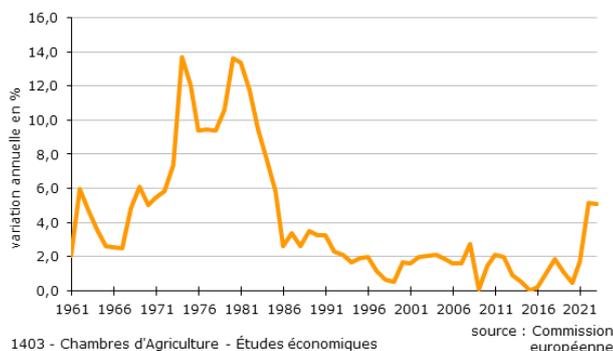
L'INFLATION SE CONJUGUE AU FUTUR ANTÉRIEUR

Le long processus de désinflation compétitive engagé en France au détour des années 1980-1990, a eu pour conséquence remarquable de ramener une inflation au voisinage des 2% en moyenne, ce qui était conforme à l'un des critères fondamentaux du Traité de Maastricht, préparatoire au passage du Franc à l'Euro. Les politiques économiques adoptées dans ce cadre ont par la suite gravité autour de cet objectif dont il convient ici de rappeler le sens. Les gouvernements successifs et la Banque Centrale européenne (BCE), pensaient avoir durablement éradiqué l'inflation. La fin de la pandémie et la guerre en Ukraine ont ravivé les pressions inflationnistes. S'agit-il d'une inflation durable, temporaire ? Quelles en sont les répercussions sur les comportements des consommateurs de produits agricoles et alimentaires ? Comment en sortir, et par quels leviers de politique macroéconomique ?

L'idée qu'il existerait une irréversibilité des processus économiques est assez répandue. Les mesures prises à partir du début des années 1980 pour éradiquer l'inflation illustrent cette conviction. Un vaste processus de désinflation s'engage dans les pays industrialisés, dont le point culminant est atteint pour un groupe de pays membres de l'Union européenne engagés dans l'adoption de la monnaie unique, adoption subordonnée au respect des critères des Maastricht. On pensait en avoir durablement fini avec une inflation qui avait non seulement perturbé les capacités des prévisionnistes à l'évaluer correctement année après année pour les économies de l'OCDE, mais qui révéla à la fois les contraintes pesant sur les conditions techniques et financières de la production, et les tensions autour du partage de la valeur ajoutée entre le salariat et les entreprises, tensions qui ont engendré une spirale prix-inflation¹.

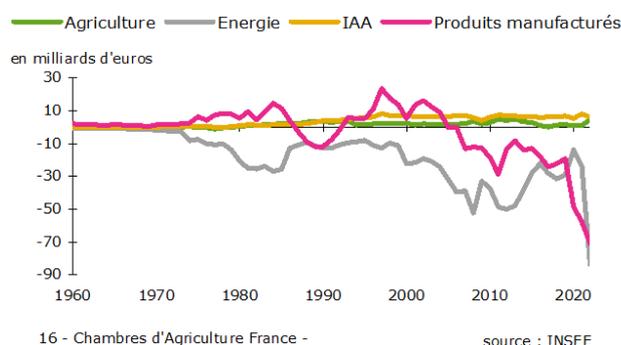
En France, c'est à un véritable *aggiornamento* que l'on procède en matière de politique économique. Plutôt que de modifier à intervalles réguliers la parité de la monnaie face à celle de l'Allemagne pour s'adapter à la contrainte extérieure, les gouvernements de l'époque ont opté pour une modification de la répartition des revenus en faveur des entreprises, c'est-à-dire en imposant une norme sur la formation des revenus salariaux adaptée aux exigences de la compétitivité, et à l'objectif de réduction du différentiel de compétitivité avec l'Allemagne, en particulier dans l'industrie. L'érosion de l'inflation est alors enclenchée à partir de 1984, puisque l'on passe d'un indice à deux chiffres à une inflation au voisinage de 2% (graphique 1). Il en a découlé progressivement une amélioration du solde de la balance commerciale des produits manufacturés qui, du déficit, bascule dans l'excédent (graphique 2).

Graphique 1 : Taux d'inflation en France



¹Pour une rétrospective de cette période inflationniste et de ses origines, pourra consulter, selon deux visions différents, d'une part François Perroux, Jean Denizet et Henri Bourguinat (1971), *Inflation, dollar, euro-dollar*, éditions Gallimard, et, d'autre part, Robert Boyer et Jacques Mistral (1978), *Accumulation, inflation et crises*, Presses Universitaires de France, coll. « économie en liberté ».

Graphique 2 : Solde commercial de la France par secteur



Ces rappels historiques étaient importants à énoncer, dans la mesure où, du fait de ces évolutions favorables, la croyance en une désinflation « éternelle » s'est installée dans les esprits, tant des économistes que des décideurs publics. Dans le cadre de la zone Euro, il était explicitement confié à la Banque Centrale Européenne (BCE), de veiller à la stabilité des prix autour des 2 %.

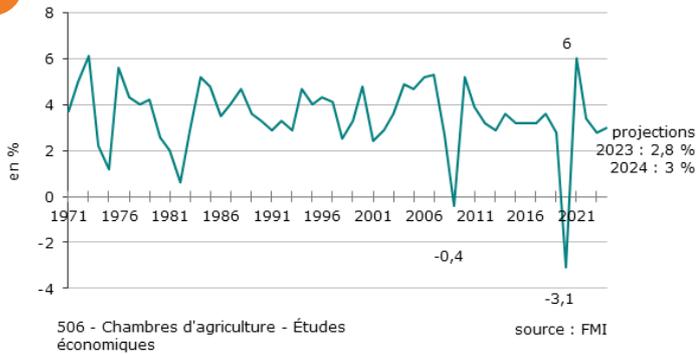
Les illusions perdues

La période actuelle est pourtant celle du retour de l'inflation en France. Elle n'a pas été la seule à s'être engagée dans la désinflation il y a plus de trente ans, et à être concernée aujourd'hui par le retour des pressions inflationnistes, comme on peut le voir au sujet de la zone Euro. L'originalité du temps présent réside dans ce retour inattendu de l'inflation, succédant, comme on vient de le dire, à la certitude que la désinflation serait durable. Si le taux d'inflation global en France – ou indice des prix à la consommation (IPC) – est encore éloigné des deux chiffres, comme cela fut le cas dans les années 1970, certains domaines comme celui des prix alimentaires ont franchi le seuil des deux chiffres, pour se rapprocher des 15% l'an en avril 2023, avant de ralentir légèrement en mai à 14,3 % (source : INSEE).

Ce retour de l'inflation a été jugé temporaire, notamment par les Banques Centrales. Seule la *Federal Reserve* américaine (FED) a anticipé un étalement des pressions inflationnistes dans le temps. Temporaire au sens où il suffisait d'attendre que la vigoureuse reprise des économies, consécutive de la pandémie – qui a été à l'origine d'un choc d'offre et de demande inédit, précipitant les économies dans une récession abyssale (graphique 3) – et des politiques économiques expansionnistes qui furent adoptées par les gouvernements et par l'UE, se stabilise, pour que la hausse des prix retourne asymptotiquement au voisinage des 2%.



Graphique 3 : Taux de croissance du PIB mondial



En réalité, l’inflation s’est installée dans la plupart des économies depuis maintenant deux ans. Dans la zone Euro, l’inflation se situait à 6,1% en mai 2023, après avoir culminé à + 9 % en décembre dernier. Les écarts à cette moyenne sont nombreux, et dénotent une situation inflationniste contrastée selon les Etats membres de la zone, puisque certains d’entre eux ont renoué avec une inflation à deux chiffres (les économies de l’Est principalement) (tableau 1). De nombreuses explications peuvent être avancées pour comprendre la diversité des situations entre Etats membres de l’Union européenne, et plus spécifiquement de la zone Euro : composition du mix énergétique, niveau de dépendance aux importations (énergétiques et alimentaires), niveau d’encadrement des marchés de l’énergie par les pouvoirs publics, types de contrats énergétiques souscrits par les ménages, mesures prises pour endiguer la hausse des prix (boucliers tarifaires, baisse de la TVA...), ou encore différences de niveau de revenus et donc de composition des dépenses des ménages selon les Etats (avec une part plus ou moins importante des dépenses dédiée à l’alimentation et à l’énergie).

Tableau 1 : taux d’inflation zone Euro (Indice des prix harmonisés, (e) estimé, source : Eurostat)

	Taux annuel						
	Mai 22	Déc 22	Jan 23	Fév 23	Mars 23	Avr 23	Mai 23
Belgique	9,9	10,2	7,4	5,4	4,9	3,3	2,7e
Allemagne	8,7	9,6	9,2	9,3	7,8	7,6	6,3e
Estonie	20,1	17,5	18,6	17,8	15,6	13,2	11,2e
Irlande	8,3	8,2	7,5	8,1	7,0	6,3	5,4e
Grèce	10,5	7,6	7,3	6,5	5,4	4,5	4,1e
Espagne	8,5	5,5	5,9	6,0	3,1	3,8	2,9e
France	5,8	6,7	7,0	7,3	6,7	6,9	6,0e
Croatie	10,7	12,7	12,5	11,7	10,5	8,9	8,3e
Italie	7,3	12,3	10,7	9,8	8,1	8,7	8,1e
Chypre	8,8	7,6	6,8	6,7	6,1	3,9	3,6e
Lettonie	16,8	20,7	21,4	20,1	17,2	15,0	12,3e
Lituanie	18,5	20,0	18,5	17,2	15,2	13,3	10,7e
Luxembourg	9,1	6,2	5,8	4,8	2,9	2,7	2,0e
Malte	5,8	7,3	6,8	7,0	7,1	6,4	6,4e
Pays-Bas	10,2	11,0	8,4	8,9	4,5	5,8	6,8e
Autriche	7,7	10,5	11,6	11,0	9,2	9,5	8,7e
Portugal	8,1	9,8	8,6	8,6	8,0	6,9	5,4e
Slovénie	8,7	10,8	9,9	9,4	10,4	9,2	8,1e
Slovaquie	11,8	15,0	15,1	15,4	14,8	14,0	12,3e
Finlande	7,1	8,8	7,9	8,0	6,7	6,3	5,2e

C’est pourquoi il est suggéré d’une part de mettre au jour les facteurs explicatifs de cette inflation, de prendre d’autre part la mesure des conséquences économiques et sociales de cette inflation, en particulier sur les comportements alimentaires et, enfin, de tendre vers une identification des leviers possibles pour en sortir.

Une inflation touchant fortement les produits alimentaires

Le premier facteur explicatif de ce retour de l’inflation se situe dans les plans de relance adoptés rapidement pour sortir de l’ornière de la récession, consécutive de la pandémie. En réactivant les économies, les plans de relance ont engendré une demande mondiale de matières premières, agricoles ou non, qui

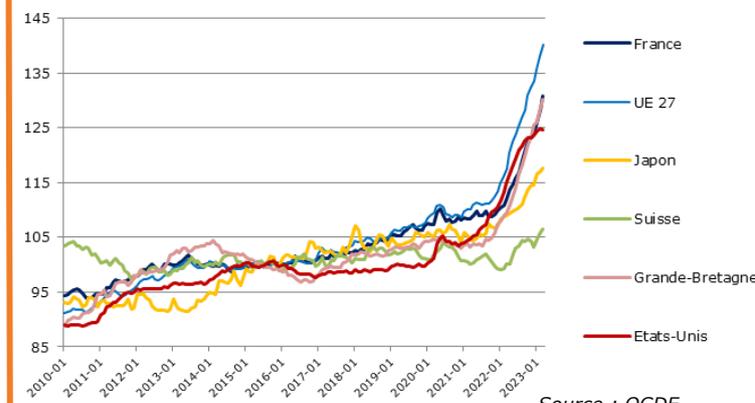
s’est heurtée à une offre insuffisante, provoquant ainsi des goulets d’étranglement, dont la traduction s’est concrétisée par une montée des pressions inflationnistes. Le second facteur a bien évidemment trait à la guerre en Ukraine, qui a amplifié le mouvement de la hausse des prix. Flambées des prix agricoles, du pétrole et du gaz, de certains contenants entrant dans la composition de produits finis, à l’image de la raréfaction du verre pour les boissons..., autant de paramètres à partir desquels il est possible de livrer une explication de l’inflation.

Les produits alimentaires ont été fortement affectés par cette remontée de l’inflation. Au niveau de l’UE, la hausse des prix alimentaires s’établit en mars 2023 à + 19 % sur un an (graphique 4). Pour l’ensemble des pays de l’OCDE, elle s’élève à 14 %. En France, le coût de l’alimentation a progressé de + 17 % en un an. Une évolution paradoxale quand on constate le repli des cotations des matières premières agricoles sur les marchés mondiaux. Un paradoxe qu’illustre l’indice FAO des prix des produits alimentaires. Celui-ci mesure la variation mensuelle des cours internationaux de cinq produits de base : il reflète donc les évolutions des marchés agricoles, pas des prix aux consommateurs. Aussi, si cet indice et les cours des matières premières agricoles refluent depuis plusieurs mois, ce n’est pas le cas des prix en aval.

En ce qui concerne la France, entre les années 2019 et 2021, le rythme annuel de croissance des prix alimentaires était en moyenne de + 2 %, si l’on se réfère à l’indice des prix à la consommation. La machine s’emballe à partir de 2022. L’IPC alimentaire fait un bond significatif de + 7 % par rapport à 2021. Sur les quatre premiers mois de l’année 2023, il poursuit son ascension avec un rythme moyen de + 10 % par rapport à l’an passé. Sur les 24 derniers mois, la hausse est encore plus spectaculaire : + 19,4 % en avril 2023 par rapport à avril 2021.



Graphique 4 : Indice des prix alimentaires par zones et par pays (base 100 en 2015)



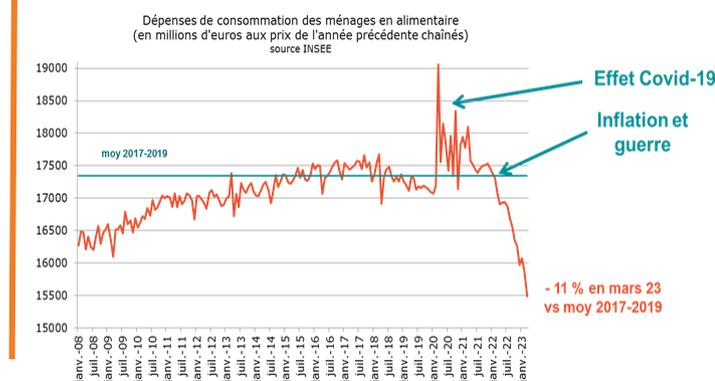
De telles hausses de prix ne sont pas sans conséquences sur les actes d’achat des Français. D’autant qu’elles s’inscrivent comme on le sait dans un contexte plus général d’augmentation du coût de l’énergie (sur ce poste, l’IPC a progressé de +35 % entre avril 2021 et 2023), des produits manufacturés, des services, ou encore des logements (l’indice de référence des loyers a d’ailleurs été plafonné à 3,5 % pour limiter la hausse des loyers). Si le poste énergétique en France à partir de 2021, l’alimentation a ensuite pris le relais et est devenue à partir du second semestre 2022 le premier poste contributeur à l’inflation. Ainsi, en avril 2023, l’alimentation explique 40 % de l’inflation, alors qu’elle ne représente en moyenne que 14 % des dépenses des ménages (en 2021).

De profonds changements ont donc été observés dans les comportements d’achat des Français pour l’alimentaire. La preuve que de forts arbitrages ont été opérés en 2022 : selon le panéliste Kantar, les dépenses alimentaires pour la consommation à domicile auraient dû augmenter de + 6,8 %, soit 328 € supplémentaires en 2022 du fait de l’effet inflation. Or, la

hausse des dépenses effectivement mesurée n'a été « que » de +77 €, soit + 1,6 %. Plusieurs facteurs viennent expliquer ce décalage.

Une première évolution marquante : la baisse prononcée de la consommation alimentaire (graphique 5). En mars 2023, les dépenses des Français pour l'alimentation à domicile plongent de - 11 % en monnaie constante par rapport à la moyenne des années 2017 à 2019. Un signe du fait que, malgré son caractère essentiel, l'alimentation est une variable d'ajustement des ménages dans un contexte de budget contraint. D'autant que le poids des dépenses pré-engagées a augmenté. Il s'agit des dépenses pour lesquelles la réduction ou l'arrêt de la dépense ne peut être immédiat, car encadré par un contrat : loyer et factures liées au logement, abonnements de télécommunication, assurances... Les dépenses pré-engagées représentaient en 2017 environ 19 % des dépenses des ménages du dernier quintile de revenu (c'est-à-dire les 20 % de ménages au plus haut revenu), mais jusqu'à 31,5 % pour les ménages du premier quintile.

Graphique 5 : Dépenses de consommation des ménages en alimentaire



L'alimentaire n'est pas le seul poste de dépenses à se voir amputé face à l'inflation, puisque les Français ont également dépensé moins en habillement, en équipement du logement (on notera la baisse des achats de téléphones), en lunettes, en voitures neuves et d'occasion, en parfums². D'après les données du paneliste Circana, sur les quatre premiers mois de l'année 2023, les volumes achetés en grande distribution sont en baisse de - 5,5 % dans le rayon épicerie salée, - 6,1 % sur les surgelés, ou encore - 6,4 % pour les spiritueux et champagnes, par rapport à l'an dernier. Les rayons de produits frais traditionnels sont également fortement touchés (poissonnerie, boucherie, fromages à la coupe...).

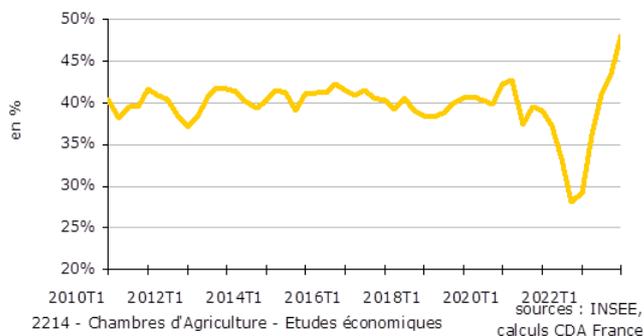
Des évolutions rapides et abruptes qui ont de quoi inquiéter les acteurs de la chaîne alimentaire, y compris les agriculteurs, dont certains, en agriculture biologique notamment, font déjà les frais des arbitrages des consommateurs. Alors que de nouvelles négociations commerciales sont prévues entre industriels et distributeurs, nul doute que les agriculteurs scruteront avec attention l'évolution des prix aux consommateurs dans les prochains mois. Si le terme de pénurie a été maintes fois utilisé ces trois dernières années, tour à tour pour la farine, les masques chirurgicaux, l'huile de tournesol, le gaz, il ne faudrait pas que le nouvel épisode de cette série nous conduise à une pénurie de débouchés.

Faut-il relancer le pouvoir d'achat ?

Le retour de l'inflation bouleverse près de quarante années de politique de désinflation. On vient de voir qu'il engendre un ralentissement significatif de la consommation alimentaire, dont on peut mesurer les retombées négatives sur les débouchés qui, en se contractant, portent un préjudice économique aux producteurs qui sont ainsi exposés à un problème de validation

par le marché de leur production. A l'instar des produits issus de l'agriculture biologique, ce qui guette les entreprises, c'est bien un risque de surproduction, menaçant in fine la profitabilité du capital. Or, cette dernière commençait à peine à se rétablir, un processus constituant même l'une des sources probables de l'inflation. Il suffit pour s'en convaincre, d'observer le taux de marge des entreprises de l'agroalimentaire (Excédent Brut d'Exploitation sur Valeur Ajoutée), tous secteurs confondus, depuis deux ans (graphique 6).

Graphique 6 : Taux de marge brute des IAA en France



Dans le secteur agroalimentaire, le taux de marge a augmenté de 11% entre la fin de l'année 2019 et 2022³. De plus, la hausse de 5,1% – en mai et en rythme annuel – de l'indice des prix à la consommation en France, invite à la comparer à celle du salaire moyen de base en France qui, sur les douze derniers mois, a augmenté de 4,7% (source : DARES). Il serait judicieux de décomposer la nomenclature salariale en ouvrier, profession intermédiaire, employé et cadre. Exprimée en salaire réel – une fois défalquée l'inflation – la baisse du salaire est donc incontestable.

Cette perte de pouvoir d'achat des ménages justifie à elle seule une revalorisation des salaires, pour absorber le choc de l'inflation tout en préservant l'état des débouchés, en particulier pour le secteur des biens alimentaires. Une revalorisation nécessairement assortie d'une politique de redistribution de la richesse nationale. Le raisonnement économique – et par voie de conséquence social – se tient, mais seulement dans une économie fermée. Or, l'économie française est ouverte, puisqu'elle exporte et qu'elle importe. Le lourd déficit de la balance commerciale en 2022 (- 164 milliards d'euros), non seulement l'atteste, mais s'interprète comme un transfert de richesse vers l'extérieur. Consécutivement à la pandémie et à la guerre en Ukraine, avec les flambées de prix de l'énergie, des matières premières à usages industriels, et des produits agricoles, ce sont les termes de l'échange qui ont subi une dégradation importante, entraînant le solde commercial français vers l'abîme. Le graphique 2 (voir plus haut), montre également que le tissu industriel national est en perte de vitesse, l'origine de cette évolution préoccupante se situant dans les quatre décennies de désindustrialisation qui ont caractérisé l'économie française, à l'inverse de ce qui s'est produit en Allemagne par exemple.

C'est pourquoi le retour de l'inflation ravive des tensions économiques et sociales qui font résonance avec celles des années 1970, ces dernières ayant été brièvement rappelées au début de cette étude. Le rétablissement d'une indexation des salaires sur les prix aurait pour vertu de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et donc la demande de ces derniers, dont on sait qu'elle constitue l'un des ressorts fondamentaux de la croissance économique en France, contrairement à l'Allemagne, dont la croissance est beaucoup plus dépendante du commerce mondial de marchandises. La contrepartie réside dans la hausse des importations que cette indexation ne manquerait pas de provoquer. L'état de dépendance de la France

²INSEE (2023), « En mars 2023, la consommation des ménages en biens baisse de nouveau (-1,3 %) », *Informations Rapides*, n°111, avril 2023, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7614669#graphique-conso-biens-q2-fr>

³Selon les données de l'INSEE, le taux de marge de l'ensemble des entreprises était en 2022 de 38,2 % de la valeur ajoutée.

dans certains produits – aspect qui n’a cessé d’être souligné depuis deux ans – jouerait ainsi pleinement par le jeu de ces importations, avec, à la clé, une poussée supplémentaire de l’érosion de la compétitivité du pays, à l’heure où il s’agit de la rétablir. Cruel retour de l’histoire. L’expérience des années 1981-1983 occupe encore la mémoire des économistes. La hausse généralisée des salaires avait en effet, à l’époque, aggravé le déficit extérieur, poussant le gouvernement à dévaluer la monnaie à plusieurs reprises, jusqu’à envisager de quitter le Système monétaire Européen (SME), ancêtre de la zone euro⁴.

L’avènement de la monnaie unique a ôté aux Etats membres ce degré de liberté monétaire. L’ajustement ne pouvant plus passer par le canal de la parité monétaire, ce sont l’emploi et le salaire qui sont désormais les variables privilégiées. L’appartenance à la zone euro n’a débouché ni sur le rétablissement de la compétitivité de la France, ni sur l’arrêt de la désindustrialisation du pays. C’est l’inverse qui s’est réalisé, au point de se détourner de l’industrie au profit des services⁵. C’est à l’aune de cette évolution qu’il convient de prendre la mesure du risque inhérent à l’indexation des salaires sur une inflation, dont on sait qu’elle est pour l’essentiel, importée. En se désindustrialisant, l’économie française est désormais démunie pour répondre à un surcroît de demande intérieure qui serait impulsée par une croissance des salaires, et qui ne pourrait être satisfaite que par des biens importés, aggravant d’autant les déficits des comptes extérieurs. En revanche, la compensation des préjudices économiques et sociaux engendrés par l’inflation, mérite de recentrer les décisions de politique économique sur les catégories sociales les plus modestes.

Inflation et politique climatique

Historiquement, au travers notamment de la nationalisation du secteur énergétique, la France s’était dotée d’un levier pour maîtriser la formation du prix de l’énergie. S’agissant de l’agriculture, les principes fondamentaux de la Politique agricole commune (PAC), avaient permis de produire suffisamment pour approvisionner une population à un coût raisonnable. On sait ce qu’il advint de l’idée de nationalisation en France à partir de 1986, surtout resitué dans un cadre européen, dont l’épine dorsale des politiques publiques relève du libéralisme. Par ailleurs, les expériences de blocages des prix durant les années 1970 n’ont pas laissé une empreinte si profonde, puisque l’inflation à deux chiffres a perduré jusqu’au début des années 1980. Le blocage des prix supposerait par surcroît que l’Etat prenne à sa charge le coût de ce blocage et celui des conditions de l’approvisionnement en biens qu’il s’agirait dans ce cas de figure de hiérarchiser. Au regard du déficit et de l’endettement publics, cette solution apparaît rien moins que probable.

Si l’indexation est une issue légitime bien que risquée, si tout retour à une politique de nationalisation est assez peu probable, que reste-t-il ? Beaucoup penchent alors pour une accélération de la transition énergétique et écologique (agro-écologique dans le cas de l’agriculture). Cette double transition vise on le sait à modifier en profondeur les comportements économiques et les structures productives afin de tendre vers une décarbonation des économies. Cela requiert, comme l’indique le dernier Rapport de Jean Pisani-Ferry et de Selma Mahfouz, des investissements massifs (66 milliards d’€ par an, soit 2% du PIB sur un horizon 2030, dont 25 à 34 pour les seuls pouvoirs publics). Mais elle aurait pour vertu première d’enclencher une dynamique de longue période de desserrement de la contrainte extérieure d’approvisionnement en produits énergétiques, et de jeter les linéaments d’un affranchisse-

ment des économies aux énergies fossiles qui, malgré le nucléaire et le développement des énergies renouvelables, restent prédominantes dans le mix-énergétique de la majorité des pays (la consommation mondiale de pétrole a, en volume, augmenté de près de 80% entre 1973 et 2021⁶).

Puisque l’inflation est essentiellement importée, les enchaînements suivants peuvent enclencher une dynamique baissière des prix. En s’engageant dans une transition énergétique et écologique, l’ambition de diminuer les usages d’énergies fossiles est affirmée. Ce qui, à terme, aboutirait à une baisse des importations de pétrole et de gaz, dont l’impact sur le déficit commercial global serait significatif. De même, un moindre usage d’engrais azotés pourrait desserrer la contrainte d’approvisionnement en gaz.

Le passage au tout électrique, en particulier dans les transports, serait cependant un vecteur d’inflation. Les métaux rares, le cuivre, et bien d’autres produits de base, incorporés dans les batteries électriques, sont à l’origine d’une demande mondiale qui, face à une offre très concentrée, engendre une inflation importée dans des pays comme la France. Les principaux producteurs de cuivre (Chili, à lui seul près de 40% de la production mondiale, Australie, Pérou), produit indispensable aux batteries électriques du fait de son haut degré de ductilité et de sa conductivité thermique, sont eux-mêmes engagés dans une transition écologique qui les conduit à restreindre l’exploitation de leurs ressources, accentuant ainsi la rareté de ces métaux et propulsant les prix à des niveaux élevés, comme c’est le cas du cuivre depuis plusieurs mois (graphique 7, en juin 2023, la tonne de cuivre s’échangeait dans un intervalle de 8 000 à 9 000 dollars⁷). Dit autrement, l’inflation actuelle pourrait être qualifiée de premier symptôme d’une crise de la transition.



Graphique 7 : Prix du cuivre



Dans une perspective de transition, la réallocation des facteurs de production, articulée à l’application d’une taxe carbone, aurait toutefois un effet inflationniste durable – que certains économistes ont modélisé et évalué selon une fourchette allant de 2,4 à 5,3 % d’ici 2027 –, ce qui ouvre la question de la politique monétaire que devra adopter la BCE. Si cette dernière maintient son objectif de 2% en moyenne, conformément aux critères de convergence de la zone euro, elle sera incitée à poursuivre sa politique de durcissement des taux d’intérêt, exposant les secteurs au risque d’un renchérissement des conditions de financement de l’investissement et donc de retarder le processus de transition. En revanche, si les critères de convergence font l’objet d’une réforme, qui se traduirait par une réévaluation de la cible d’inflation – à 5% par exemple – alors la politique monétaire pratiquée par la BCE

⁴La seule exception à ce cercle vicieux, qui a souvent révélé les failles de l’économie française, se situe dans la hausse des salaires de 1968 (Accords de Grenelle), qui s’était traduite par la dévaluation de 1969, laquelle avait été suffisamment forte pour rétablir la compétitivité-prix des exportations, et à l’arrivée, pour résorber le déficit commercial. Sur cet épisode important de l’économie française, lire Jacques Mistral (1978), « Compétitivité et formation de capital en longue période », *Economie et statistique*, numéro 97, février, p. 3-23.

⁵Cf. Carl Grekou et Thomas Grjebine (2022), « Déficit commerciaux et désindustrialisation : la faute à la demande ? », *La Lettre du CEPII*, numéro 426, avril, p. 1-4.

⁶Consulter sur ce thème Emmanuel Hache (2023), « Quels défis énergétiques dans un monde en transition énergétique ? », *Diplomatie*, numéro 72, février-mars, p. 8-12.

⁷On observera que l’envolée du cours du cuivre se situe, comme pour bien d’autres matières premières, au moment de la crise économique et financière de 2007-2008. Cela confirme que cette crise a déclenché un nouveau cycle de prix, teinté de volatilité aiguë, et qu’elle est, de par les ondes qui se sont depuis propagées, annonciatrice d’un tournant, d’une mutation, d’une transition des économies. En quelque sorte, l’origine de l’inflation est probablement à rechercher dans cette crise économique et financière. Elle s’est propagée de façon sournoise, pour être mise au jour avec la pandémie et avec la guerre. Depuis 2016, le cours du cuivre n’est jamais redescendu en dessous des 5 000 dollars la tonne.

pourrait être plus accommodante et en cela, favoriser les investissements de transition. On peut même avancer l'hypothèse qu'un assouplissement du taux d'intérêt de la BCE pourrait avoir un effet positif sur la charge financière de l'Etat français dont on connaît le niveau d'endettement. Les économies financières réalisées constitueraient une opportunité pour financer certains projets de transition⁸.

Il en découle que la combinaison de l'inflation et de la transition énergético-écologique est étroitement conditionnée par la politique monétaire de la BCE, ce qui a été rappelé à plusieurs reprises par des membres du Directoire de la BCE, et en particulier par Isabelle Schnabel dans ses discours traitant de la relation entre politique monétaire et transition.

Le retour de l'inflation bouscule ainsi les agendas. On doit de ce point de vue ajouter que, si la transition s'accompagne d'une persistance de l'inflation, il est requis d'en mesurer aussi les effets en matière d'acceptabilité sociale. Combinée à une taxe carbone, l'inflation, si elle s'inscrit dans la durée, serait porteuse d'une déstabilisation de la société et d'une montée des inégalités, faisant écho à l'épisode des « gilets jaunes ». D'où l'impératif de conduire une politique économique adaptée à la fois aux enjeux de l'inflation, du climat, et de la transition.

Le retour de l'inflation a été ici examiné sous plusieurs angles de vue. En dépit des mouvements de baisse observés sur les marchés au cours des derniers mois, ce qu'il convient de retenir est que l'inflation semble manifestement s'installer dans la durée, qu'elle sera plus ou moins forte selon le contexte, et selon le rythme que va désormais prendre la transition énergético-écologique, rythme indexé aux structures économiques et sociales de chacun des pays. Retour de l'inflation certes, mais qui, assurément, offre un profil différent quant à ses origines et sa nature, de celle des années 1970. Elle n'en constitue pas moins un nouveau défi pour les acteurs économiques, les Etats, et, bien-sûr, les économistes. Avec cette inflation, pourrions-nous ne pas être convaincus que l'irréversibilité en économie est une notion complexe, pleine d'incertitudes, et lourdement articulée à des enjeux extra-économiques, comme une pandémie et une guerre ?

Contacts :

Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Marine Raffray

marine.raffray@apca.chambagri.fr

⁸Sur tous ces aspects de la transition et de l'inflation qu'elle contiendrait, lire Eloi Laurent (2023), *Economie pour le XXI^e siècle. Manuel de transitions justes*, éditions La Découverte, coll. Grands Repères ». François Langot, Selma Malmberg, Fabien Tripiet et Jean-Olivier Hairault (2023), « Taxe carbone : quelles politiques macroéconomiques pour favoriser son acceptabilité ? », *Note de l'Observatoire Macro*, CEPREMAP, numéro 1, février, p. 1-7. Ainsi que Xavier Ragot (2023), « Quel financement de la politique climatique : dettes, taxes, inflation ? », *OFCE, Policy Brief*, 116, juin, p. 1-16.

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75 008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 18007004700014

www.chambres-agriculture.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Avec la participation du CasDAR

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page par : Odile Martin-Lefèvre



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité